

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2020/20

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre l'alimentation BT du groupe scolaire ;

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 15 juin au lundi 13 juillet 2020 inclus, la circulation des véhicules se fera en circulation alternée au Chef lieu sur la voie communale dite « Ancien chemin de La Tour au Chef lieu ».

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – St Jeoire,
- L'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE.

A Saint Jean de Tholome le 4 juin 2020,
Le Maire,
Christine CHAFFARD.



